

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC2)

**DÉSIGNATION D'ESPÈCES POUR DES ACTIONS CONCERTÉES  
DURANT LA PÉRIODE TRIENNALE 2018-2020  
UNEP/CMS/COP12/DOC.26.2**

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12**

- Adopter la liste d'espèces désignées pour des actions concertées durant la période triennale 2018-2020 présentée dans l'Annexe 1 du document, en y ajoutant toutes les espèces visées par les propositions soumises par le biais des documents 26.2.1-8 qui auront été acceptées.

**COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT**

- Le Conseil scientifique a examiné la possibilité de mener au moins en partie l'examen des espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, comme demandé dans la Résolution 11.13 (paragraphe 3 et 4 de l'Annexe 3), avant la COP12.
- Toutefois, étant donné qu'il ne dispose pas des informations nécessaires sur la mise en œuvre des actions en coopération, il a jugé en fin de compte préférable de mener un examen exhaustif et cohérent lors de la période triennale 2018-2020, en se fondant sur des informations plus complètes et sur un ensemble de critères à définir, et de soumettre ensuite les résultats de cet examen à l'évaluation de la COP13.
- Le Conseil scientifique considère qu'aux fins du suivi et de l'évaluation adéquats de la mise en œuvre des actions concertées, il est essentiel d'avoir pour chaque espèce concernée des indications précisant les résultats de conservation et les résultats institutionnels visés par l'action concertée, ainsi que les délais impartis pour atteindre ces résultats, conformément au paragraphe 3 de la Résolution 11.33. Cela devrait devenir une condition préalable à la désignation d'une espèce pour des actions concertées pour la COP13 et les sessions futures de la COP.
- Le Conseil scientifique se félicite de la proposition de mécanisme d'action concertée. Des propositions d'actions concertées doivent être élaborées pour les espèces listées d'ici la COP13. Les espèces pour lesquelles aucune proposition n'aura été soumise au moment de la COP13 seront ainsi éventuellement retirées de la liste des Actions concertées.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- Aucun